

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 FÉVRIER

Les Tombeaux des Secrets

Ces tombeaux — vous le devinez à l'avance — ce sont les membres de la commission des 33 qui enquête sur M. Raynal et ses acolytes. Oh ! nous ne préjugeons rien. Nous attendons froidement, avec impartialité, les décisions de cette extraordinaire commission. Nous ne reprocherons ses décisions qu'après conclusion officielle. Nous ne sommes pas gens à prononcer un arrêt autrement que sur pièces authentiques.

Donc, la commission des conventions s'est mise à l'œuvre et son premier soin a été d'assurer, autant que possible, le secret de ses délibérations. On comprend très bien qu'elle ait eu ce souci. Le souvenir de l'enquête de Panama devait la mettre en garde contre le danger des indiscretions, et des coups de théâtre qui en peuvent être la suite. Malheureusement, il est plus facile de demander le secret que de l'obtenir, dans une commission de trente-trois membres et, qui plus est, de trente-trois parlementaires, dont la profession est de parler. On ne connaît rien de plus bavard que la pie, sinon la femme. Or, d'après expérience, les députés sont, par chaque tête, dix fois plus bavards que la femme. Vous voilà fixés sur « les Tombeaux des secrets ».

La commission d'enquête sur le Panama avait, elle aussi, fait vœu de silence. Tous ses membres prirent jadis l'engagement et même l'engagement d'honneur de ne point parler. Néanmoins, plusieurs d'entre eux ne crurent pas manquer à cette promesse formelle en confiant, sous le sceau du secret, plusieurs choses intéressantes aux reporters les plus connus pour leur discrétion. Il en résulta que la commission lisait chaque soir dans les feuilles publiques le détail de ce qui s'était passé dans sa séance du matin. Souvent même, elle fut instruite de ce qui devait avoir lieu dans sa séance du lendemain.

Il se peut que, dans « la commission des conventions Raynal », la loi du silence soit, généralement, plus respectée. Néanmoins, nous savons, d'ores et déjà, qu'on va interroger M. Allain-Targé (ce qui nous est une douce satisfaction), M. Pelletan en qui nous avons moins de confiance, M. Millerand dont nous devons nous défier aux trois quarts, et M. Maurice Barrès qui mettait, de surcroît, et peut-être à la légère, les pieds dans le plat. M. Maurice Barrès nous paraît le plus intéressant des témoins, à moins qu'il ne soit un blagueur gigantesque. De l'article qu'il a publié, jeudi dernier, dans le *Figaro*, nous aurions le droit d'induire que Gambetta disait franchement à ses « amis » : *Grattez, si l'occasion s'en présente; mais ne vous faites jamais pincer, je ne vous connaîtrai plus.*

Il se peut que, dans la commission des conventions, la loi du silence soit plus respectée. Mais c'est une chose sur laquelle on ne peut compter qu'à demi, et la commission elle-même ne paraît pas avoir à cet égard une entière assurance en dépit du serment qui a été prêté.

Un des membres de la commission, M. Turrel, a même témoigné d'énormes doutes sur la discrétion de ses collègues. Désespérant de

les obliger à se taire, il a cru qu'il était plus simple de contraindre les journalistes à ne pas parler. Ainsi, les trente-trois commissaires pourront bavarder tout à leur aise, et faire aux reporters toutes les communications qu'il leur plaira. Naturellement, les reporters ont promis un silence absolu qu'ils ont crevé dès avant-hier. Sont-ils assez naïfs — pour ne pas dire autre chose — ces phénomènes 33 !

Pour atteindre le résultat désirable, M. Turrel a l'intention de saisir la Chambre d'une proposition de loi, laquelle frapperait de peines exemplaires les journaux qui répèteraient ce que des commissaires trop babillards auraient dit. Il serait même question d'ordonner la confiscation du journal qui aurait ainsi abusé de la loquacité d'un ou de plusieurs membres de la commission.

On s'en tord les flancs, dans la presse parisienne; et nous faisons volontiers chorus. Le Joicrisse des parades est surpassé. Attendre de ces bonshommes tous attachés moralement, intéressés pécuniairement à un journal, qu'ils ne potinent point dans l'intérêt de leur papier, qu'ils ne révèlent pas la marche et les incidents de l'instruction, autant demander à Spuller qu'il fasse preuve d'esprit.

Tiens, à propos, pourquoi la commission des illustres 33 ne l'interrogeait-elle pas, ce bon et cher Eugène ? Il a dû recevoir, de son ancien chef de file, bien des confidences; et, certainement, il pourrait, s'il le voulait, contribuer au soutirage de l'histoire.

Parle, Spuller, parle, je t'en supplie;
Serrer les dents serait un grand péché...

Après cela, que M. Spuller desserre ou ne desserre pas les dents, l'enquête n'en est pas moins, à nos yeux, une fumisterie excessive et l'affaire est, dès à présent, dans le sac..... dans le sac ouvert par les 33 compères et compagnons.

Chambre des Députés

Séance du lundi 11 février 1895

Le cas de M. Levallant

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Denis une demande tendant à interpeller le gouvernement sur les faits qui ont amené la révocation d'un trésorier général et sur les mesures qu'il compte prendre relativement à la prédominance des juifs dans l'administration française.

M. le président du conseil dit que les parquets ont été invités à tenir à l'avenir le gouvernement informé de tous les faits qui pourraient se passer dans les instructions et motiver des mesures pénales ou des mesures disciplinaires.

M. le garde des sceaux examinera les faits dans le même esprit que M. le président du conseil afin de prendre vis-à-vis des fonctionnaires les mesures jugées nécessaires.

Il n'y a pas de question de race ni de religion. Qu'on soit catholique, franc-maçon ou juif, le gouvernement ne tient aucun compte de ce qui est du domaine de la conscience individuelle; mais il frappera les fonctionnaires quand ils manqueront à leurs fonctions.

M. le président du conseil demande à M. Denis de ne pas interrompre la discussion du budget par la discussion de son interpellation.

Après deux épreuves déclarées douteuses, par

268 voix contre 208, la Chambre décide de renvoyer à un mois la discussion de l'interpellation.

Le budget de l'instruction publique

M. Porteu est partisan de la diffusion de l'enseignement à tous les degrés, mais encore faut-il que les sacrifices qui ne cessent d'augmenter soient justifiés.

Depuis 1887 il y a un déficit dans l'enseignement primaire au point de vue du nombre des élèves toujours décroissant.

On instruit 428,000 élèves de moins. Cependant on a créé plus de 4,200 écoles nouvelles, 7,000 classes de plus, 6,000 maîtres de plus, le budget a augmenté de 80 millions dont une grande partie est consacrée à l'enseignement primaire. C'est l'œuvre des lois scolaires. On n'a plus voulu que l'instruction fût religieuse.

Voilà les résultats auxquels on est arrivé avec les écoles sans Dieu. Rendez l'école à la commune: voilà le remède. C'est la théorie de la vraie liberté et c'est le premier pas qu'il y aurait à faire dans la voie de la décentralisation.

M. de Lasteyrie. — Le peuple a le droit de se demander si les sacrifices devant lesquels il n'a pas hésité doivent aller toujours en augmentant. En 1888, l'ensemble des crédits inscrits à ce ministère était de 133 millions; le chiffre est de 190 millions aujourd'hui.

M. de Lasteyrie s'étonne que des réformes importantes, dont le résultat est la création de chaires nouvelles en grand nombre, puissent être engagées sans que le Parlement ait été consulté.

Dans l'enseignement secondaire également, la France a dépensé sans compter. En 1890, nous possédions 90 lycées de garçons. Malheureusement le nombre des élèves n'a pas été en proportion des sacrifices faits par l'Etat.

M. le comte de Lanjuinais fait remarquer qu'en pleine paix, la République a doublé les charges des contribuables. Le ministère de l'instruction publique a en une large part dans cette coupable prodigalité.

Dans l'enseignement secondaire, on a multiplié outre mesure les écoles et les lycées, on est arrivé ainsi à créer des milliers de bacheliers, de licenciés et de docteurs qui peuvent trouver à gagner le salaire d'un aide maçon et qui deviennent des déclassés.

M^{rs} d'Hulst, après M. Lanjuinais, attire l'attention du gouvernement sur les rapports qui existent entre l'enseignement de l'Etat et l'enseignement libre.

M^{rs} d'Hulst conclut sur ce désir que l'enseignement libre soit représenté, par un membre au moins, dans le Conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Poincaré défend le gouvernement d'avoir des passions antireligieuses.

S'adressant à M. Lanjuinais, il lui dit : « C'est seulement pour affranchir l'enseignement et lui assurer toute liberté et toute indépendance que nous avons voulu le triomphe de l'enseignement laïque. »

M. Poincaré continue ainsi :

« Le gouvernement veut, de façon absolue, la neutralité confessionnelle; il ne saurait admettre que l'instituteur expose dans l'école des doctrines philosophiques ou religieuses qui satisferaient les uns, mais qui blesseraient les autres.

» Le gouvernement ne saurait trop le proclamer; il veut, dans l'école, la vraie liberté, la vraie égalité. »

M. l'abbé Lemire veut une morale étayée sur quelque chose.

En terminant, M. l'abbé Lemire requiert la liberté pour la croyance catholique comme pour toutes les croyances, pour la philosophie pure.

Le catholicisme, dit-il, a derrière lui dix-huit siècles de gloire; il a fait la preuve de l'excellence de sa morale; on ne saurait lui dénier le droit de poursuivre sa salutaire mission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Aujourd'hui mardi, séance publique.

LA JUSTICE

Il y a quelques jours, M. Georges Berry déposait à la Chambre une proposition de loi ayant pour but de supprimer un certain nombre de tribunaux d'arrondissement reconnus parfaitement inutiles.

Interrogé par un journaliste sur les conséquences de sa proposition, M. Georges Berry a répondu, en substance, ceci :

« Je me rend parfaitement compte que mon projet rencontrera d'implacables adversaires parmi les députés des arrondissements dont les tribunaux seront menacés.

» Quelques-uns essaieront de gagner du temps en demandant, avant tout essai de réformes, le vote de la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix. Mais pourquoi attendre cette loi ? La fixation de la nouvelle compétence des juges de paix pourra, dans l'avenir, constater la nécessité de supprimer d'autres tribunaux dont elle aura réduit le nombre de jugements, mais n'est-il pas inutile de la connaître avant de statuer sur le sort des tribunaux qui, dès à présent, ne jugent pas un nombre suffisant d'affaires pour mériter d'être conservés ?

» Que fera-t-on, disent nos adversaires, des magistrats dont les tribunaux auront été supprimés ?

» Les magistrats atteints par cette suppression, le gouvernement devra les appeler aux vacances qui se présenteront, et jusque là, ou jusqu'à leur retraite, il pourra leur conserver leur titre et la moitié de leur traitement.

» Cette réforme s'impose à la législation actuelle.

» Il ne faut pas que, dans une question aussi grave, l'intérêt général soit sacrifié à l'intérêt particulier. Nous sommes tous solidaires, au Parlement, de la prospérité de la France, et n'est-ce pas la défendre au premier chef que d'entrer résolument dans la voie des économies ?

» N'oublions pas que, pour la réalisation des réformes sociales, l'argent est un élément indispensable et que, pour arriver à les mettre en pratique, il est de toute nécessité de commencer d'abord par les réformes économiques. »

La viande pour la guerre

Le ministre de la guerre met en adjudication, le 6 mars prochain, 33,500 quintaux de viande de toute provenance.

M. Georges Graux, député du Pas-de-Calais,

pensant que cette mesure était en contradiction avec la volonté manifestée par la commission de l'armée, qui a adopté une proposition de loi aux termes de laquelle « les conserves de viande pour l'armée seront fabriquées en France, dans les colonies ou dans les pays de protectorat sous le contrôle de l'Etat et avec du bétail indigène », a écrit au ministre de la guerre et au président du conseil pour leur demander d'accepter la question qu'il compte leur poser à la Chambre. Si le gouvernement n'accepte pas cette question, le député du Pas-de-Calais veut déposer une demande d'interpellation.

M. Ribot, président du conseil des ministres, a adressé à cette occasion la lettre suivante à M. Georges Graux :

« Vous avez bien voulu m'informer, par une lettre en date du 9 février, que vous aviez l'intention de me poser une question au sujet de la mise en adjudication par le ministre de la guerre, le 6 mars prochain, de 33,500 quintaux de viandes de toute provenance.

« Vous penserez sans doute avec moi que cette question viendra plus utilement en discussion au moment du vote du budget de la guerre. J'espère que nous serons alors à même d'indiquer les dispositions que le gouvernement sera amené à prendre à ce sujet, tant au point de vue de la défense nationale, qu'à celui de l'industrie française. »

INFORMATIONS

Les prochaines grandes manœuvres

L'état-major de l'armée a arrêté le programme des prochaines grandes manœuvres.

Le général Négrier dirigera sur les confins de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or des manœuvres d'armée.

Le 7^e corps, venant de Besançon et de Chaumont, sous les ordres du général Pierron, sera opposé au 8^e corps que le général Brugère, parti de Bourges, aura concentré en avant de Dijon.

Chaque corps d'armée sera renforcé d'une division de cavalerie indépendante.

Amendements divers au budget

M. Prudent-Dervillers demande 400,000 fr. pour la transformation des cours d'adultes en conférences.

M. Vaillant demande 400,000 francs pour permettre de donner aux délégués mineurs, au lieu d'une indemnité de dix jours par mois, une indemnité quotidienne.

La commission technique du cadastre

Dans la séance qu'elle a tenue hier au ministère des finances, la sous-commission technique du cadastre a examiné les conditions d'établissement des plans et registres cadastraux.

Elle a décidé qu'il serait formé, pour chaque commune, un plan de détail dressé à une échelle décimale en rapport avec le morcellement du sol et un tableau d'assemblage dressé à l'échelle uniforme de 1/10,000, dont l'administration mettrait dans le commerce certaines reproductions.

Quant aux registres cadastraux, ils comprendraient, comme aujourd'hui, des états de section et des matrices cadastrales qui seraient tenus chaque année au courant des mutations de propriété.

Nos pauvres troupiers

Un de nos confrères cite une lettre datée de Dijon où il est dit que, malgré les rigueurs de la température, l'on s'obstine à faire faire l'exercice aux troupes sur la place publique.

Cette dernière lettre est accompagnée de l'extrait suivant de l'état civil de Dijon du 4 février 1895 :

« Décès. — Pierre-Marie Paivrel, soldat au 134^e de ligne, à l'hôpital, 22 ans.

« Jean-Marie Chemain, soldat au 134^e de ligne, à l'hôpital, 21 ans.

« Baptiste Poussaint, soldat au 27^e de ligne, à l'hôpital, 21 ans.

« Abel Michelin, soldat au 27^e de ligne, à l'hôpital, 21 ans.

« Lonis-Joseph Rougeot, soldat au 27^e de ligne, à l'hôpital, 21 ans.

Ces derniers faits appellent eux aussi une enquête, et suivant le cas une répression exemplaire.

En compensation, on apprend que le général Sansier vient de prescrire que les exercices de l'infanterie auront lieu dans les couloirs des casernes, et ceux des régiments de cavalerie à l'intérieur des manèges.

Suspension du maire du Vigan

Le préfet du Gard vient de suspendre de ses fonctions de maire du Vigan, M. Gay, pour avoir refusé d'assurer l'exécution légale des prescriptions concernant la constitution de la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville et pour avoir violé l'article 97 de la loi du 5 avril 1894 touchant aux inhumations dans le cimetière communal.

Grève à la manufacture des tabacs de Dijon

Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Dijon viennent de se mettre en grève. Sur trois cent cinquante, une quarantaine seulement ont continué à travailler. Les grévistes donnent pour raison de la décision prise par eux une expression injurieuse prononcée par le directeur de l'usine en parlant à une ouvrière.

Un parricide

Le parquet de Falaise a fait arrêter un nommé Théodore Brunet, journalier à Saint-Marc-d'Ouilley, canton de Thury-Harcourt, qui a tué sa mère, âgée de quatre-vingts ans, d'un coup de fusil à la tête.

La mort a été instantanée.

Brunet avait d'abord déclaré que sa mère s'était suicidée, mais il a ensuite avoué qu'il avait commis son crime dans un moment de colère.

L'escroquerie aux contributions

L'*Avenir d'Arras* raconte qu'une escroquerie, peu ordinaire, vient d'être commise au préjudice du couvent du Bon-Pasteur.

Avant-hier, un individu se présentait au couvent de la rue du Bloc, à Arras, et exhibant un papier timbré, de la forme d'un billet à ordre, disait venir toucher les contributions du dernier trimestre. Le papier timbré en imposa aux religieuses, et elles versèrent la somme réclamée : 480 fr.

L'individu laissa son papier timbré, signé Dufour, et disparut.

Il n'était pas plutôt hors de portée qu'un soupçon venait aux religieuses. L'une d'elles fut dépêchée aussitôt auprès de M. le percepteur qui, au vu du billet, ne put que constater l'escroquerie et engager la religieuse à avertir la police qui recherche l'escroc.

Grabuge au Caire

On mande du Caire au *Times* qu'une bagarre s'est produite avant-hier entre la police et le cocher du consul général d'Allemagne.

Le cocher du consul voulait stationner devant un hôtel ; la rue étant étroite à cet endroit, la police lui intima l'ordre de circuler, mais le cocher ne céda qu'à la force.

Le consul demanda le renvoi des agents mêlés à cette affaire.

En outre, des marins anglais ont été attaqués à Alexandrie. Le procureur général opère une enquête sur les lieux. Dix-neuf arrestations ont été faites.

La population d'Alexandrie se montre très hostile aux Anglais.

BULLETIN FINANCIER

11 février 1895.

Aujourd'hui, Bourse de consolidation, les affaires n'ont été ni très nombreuses ni très actives. Ce qui se passe chez nous se passe également sur la plupart des places étrangères. On éprouve le besoin de respirer un peu, il n'y a pas du reste de hausse durable sans temps d'arrêt.

Le 3 0/0 finit à 103.30 avec à peine une variation de 0.02 1/2 pendant toute la séance. Le comptant sur ce fonds a été absolument nul.

L'Extérieure a donné lieu à quelques réalisations qui ont du reste été facilement absorbées. Dernier cours, 76 1/16. Les fonds ottomans sont calmes mais d'une fermeté qui fait bien augurer pour l'avenir. Ne pas oublier que nous marchons sur un coupon qui va se détacher le 13 du mois prochain. L'Italien s'est un peu arrêté dans son mouvement de hausse. Nos grands chemins ont présenté aujourd'hui une moins bonne physionomie, surtout au comptant.

Le Suez reste très ferme, aussi bien au comptant qu'à terme. A remarquer que la hausse se fait sans la moindre réaction.

Peu d'affaires sur les sociétés de crédit.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 12 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 1°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 6°
Midi,	756 m/m	au-dessous 1°
Hausse,	12 m/m	
Baisse,	m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 7°

Musique Municipale

Nous rappelons que le deuxième Concert d'hiver de la *Musique Municipale* de Saumur aura lieu demain soir mercredi, au Théâtre, avec les concours des artistes dont nous donnons plus loin les noms.

Ajoutons que la salle sera chauffée et qu'une quête sera faite *au profit des Pauvres*.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

Division de Saumur

Dans sa réunion du 9 février 1895, la Commission a décidé que l'assemblée générale aurait lieu le samedi 23 février 1895, à 8 heures très précises du soir, salle de la Justice de paix, à la Mairie de Saumur.

Ordre du jour : Renouvellement de la Commission ; situation financière ; divers.

Pour la Commission : G. DOUSSAIN.

La douceur de l'hiver :

Les prédictions météorologiques sont toujours amusantes à comparer avec la réalité.

En ce moment où la France est couverte de neige, il est piquant — le mot est de circonstance — de rappeler ce que les météorologistes avaient prévu pour cet hiver.

Ils avaient été à peu près unanimes à annoncer que nous aurions un hiver doux, « la périodicité étant une des lois de la météorologie et l'hiver 1894-95 se trouvant éloigné des périodes quarantennaires et décennales qui correspondent aux froids excessifs ».

Jugez un peu si nous n'avions pas un hiver doux !

Nos marchés

Voici quels ont été, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les prix du blé, de l'orge et de l'avoine sur les principaux marchés de la région :

Angers, blé, les 100 kil., 47 fr. 75 à 48 » ; orge, les 100 kil., 12 » à 12 50 ; avoine, les 100 kil., 16 » — Saumur, 18 » à 18 25 ; 12 75 à 13 » ; 16 à 16 » à 25 — La Rochelle-sur-Yon, 18 35 ; 14 » à 16 » ; 17 à 17 50. — Nantes, 17 25 à 18 » ; 11 50 à 14 » ; 15 50 à 15 75. — Poitiers, 17 75 à 18 » ; orge, 13 50 à 14 » ; avoine, 14 » à 15 35. — Niort, 17 » ; 13 50 ; 13 » à » — Tours, 17 » à 17 50 ; 12 90 à 13 45 ; 13 » à 12 ». — Châtellerault, 16 » à 16 70 ; 13 » à 13 25 ; 14 » à 14 25.

AU MOULIN

Périne, Clair, les domestiques ont suivi Baptiste. L'institutrice se tord les mains. Nourrice grelotte de saissement. Les servantes rabâchent des hélas ! inépuisables. Tranquille me remonte dans la cuisine sans que j'oppose la moindre résistance, car l'aspect du courant sombre m'a brisé.

— Silence ! enjoint il durement aux filles de ferme. Ce qui vient de se passer doit rester secret et s'oublier parmi vous. Si une indiscrétion est commise, le coupable s'en repentira toute sa vie, j'en prête le serment. Vous, patronne, vous miss, portez Andrée dans son lit. O écervelée ! quel mal vous nous faites !

Et il fond en pleurs ainsi qu'un écolier puni. Périne se mouche bruyamment. Clair joint les doigts et prie. Ils m'apparaissent si drôles, si grotesques : Baptiste avec les raies que tracent ses larmes dans la farine des joues ; miss refermant mécaniquement, à de longs in-

Reproduction interdite.

tervalles, sa bouche grande ouverte comme celle d'un chevenne tiré du gord, qu'un fon rire irrésistible m'envahit et que je choisis terre. On se cultive, on me relève, on se déssole, ou écarte les mains qui couvrent mon visage et, ma foi, j'éclate franchement, je ne puis me contenir. Ils se regardent ahuris. Périne grommelle un « vilaine drôlesse ! » qui ne promet rien de bon. Baptiste hésite et fronce son nez — son tic habituel quand les choses marchent contre son idée. Car il n'aime point les plaisanteries, ce brave Tranquille, et il craint que je n'aie monté une sottise comédie. Mais la sincérité de mon dératement dissipe ses méfiances.

— Allons, nous en sommes quittes pour la peur et je retrouve « mon petit sac de blé ». C'est égal : ne recommencez plus, ma Benjamine. On ne joue pas ainsi avec le cœur de ses amis. Je vous absous parce que la gravité de votre action vous échappe. Mais, sachez pour votre gouverne que la mort de mon père et de ma mère ne m'eussent pas causé plus de chagrin que votre perte. Dame ! excusez ma présomption : je me considère un peu comme votre père et je pressens, aujourd'hui, ce qu'est pour des parents le manque à l'appel

d'un enfant a-loré.

Je lui indique d'un signe rapide Man' nou qui blêmit au souvenir des siens. Il change la conversation.

— Au diable les pensées affligeantes ! occupons-nous plutôt de remettre nos estomacs à leur place. Le mien est tombé dans mes talons.

— Comme je n'ai pas sous la main — dit Nourrice secouant la tête pour chasser les deuils passés — un veau gras pour fêter le retour à la raison de mademoiselle « l'avertinée » à laquelle, si elle était ma fille, j'administrerais en manière de remède une de ces fessées !!! Vous vous rabattrez sur une omelette aussi copieuse que l'exigeront vos fringales. Allons, tous la main à la pâte ! Pour la punition, princesse de la révolte, tu vas casser les œufs que battra miss Clair. Vous, Baptiste, à la cave. Toi, Blanchette, allume un fagot de javelles. Quel assaisonnement commandes-tu pour l'omelette, affreuse masque !

— Moi, du lard, beaucoup de gros lard.

— Et vous, Baptiste ? — je dois consulter le sauveteur en même temps que la mal noyée — que conseillez-vous ?

— Des fines herbes, énormément d'herbes.

— Vous, miss Clair ?

— Je partage l'idée de M. Baptiste.

— Oh, vous ! l'avis de Tranquille est toujours le vôtre. Cet accord perpétuel me remémore le proverbe : « Les beaux esprits se rencontrent ». Et cependant, en fait de bel esprit....

M^{lle} O'Connor ne relève pas cette piqure inopinée. Moi, j'inspecte Nourrice avec surprise. Il me semble, si à l'évent que je sois, que dans ses paroles et leur ton perce une aigre sournoiserie. Baptiste le sent aussi, car il tressaille. Mais la patronne continue avec enjouement :

— Satisfaisons tous les goûts en mariant l'herbe au lard ; et, pour aider la digestion, vous nous mangerez, maître Baptiste, une bouteille de ratafia blanc... Vous savez ? la pile de droite au fond du caveau.

— Le ratafia de Noël ? fameux ! j'y vole. Ah ! je comprends. Celui de Noël, parce que, à vos yeux, M^{lle} Andrée naît une seconde fois.

— Certainement. Parce que ma fille renait à la conscience et à l'amitié. N'est-ce pas, scélérate, que tu regrettes ton emportement ?

— Oh ! oui, fis-je tout attendrie.

Et je me suspends au cou de Périne que j'embrasse cent mille fois. Puis, je lève mon verre et je porte un toast :

Adjudication

Le mardi 27 février, à deux heures, le conseil d'administration de l'Ecole de cavalerie procédera à l'adjudication de la paille nécessaire pour la litière des chevaux de l'Ecole de cavalerie.

Cette fourniture sera adjugée pour une période de huit mois, à partir du 1^{er} mars 1893.

Toute personne qui a l'intention de concourir à l'adjudication devra adresser sa soumission au Major de l'Ecole, avant le 20 février courant.

ANGERS

Accidents de patinage

Samedi soir, la glace s'est effondrée sur un espace de plusieurs mètres carrés, dans les prairies de l'Abattoir. Les cinq ou six patineurs qui se trouvaient à cet endroit sont tombés dans l'eau à la renverse. Ils en ont été quittes pour un bain froid auquel ils ne songeaient guère.

— Dimanche, dans l'après-midi, et sur les mêmes prairies de l'Abattoir, une jeune ouvrière modiste, M^{lle} M..., a fait une chute en patinant et s'est cassé la jambe. On l'a reconduite en voiture à son domicile.

Concours régional agricole

Le Concours régionale agricole se tiendra à Angers du 18 au 26 mai prochain. Cette date vient d'être fixée par le ministre de l'agriculture.

Incessamment le programme sera mis à la disposition des exposants.

Le Préfet de la Vendée

M. Liégey, préfet de la Vendée, est nommé préfet de la Creuse.

M. de Joly, préfet de la Creuse, est nommé préfet de la Vendée.

Une catastrophe

Voici des détails sur le terrible incendie de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), que nous avons signalé hier dans nos informations :

L'incendie s'est déclaré rue Vauclair, n° 4, dans la boulangerie coopérative tenue par les époux Crouet, qui habitent là avec leurs trois enfants, un petit garçon de 6 ans et deux filles, l'une Théodora, âgée de 12 ans, et l'autre Berthe, âgée de 21 ans. Le feu s'est déclaré vers minuit, dans la nuit de samedi à dimanche. M^{me} Crouet a été éveillée par une lucur, mais croyant que c'étaient les reflets de la lune qui éclairaient leur chambre, elle ne s'est pas dérangée.

M. Crouet voit quelques instants après une fumée épaisse se dégager du rez-de-chaussée ; ils se lèvent tous deux en hâte et se précipitent dans l'escalier. Plus de doute, tout le bas de la maison est en flammes. Les jeunes filles sont couchées au second étage.

— A la santé de la meilleure des Man' nou ! Vive la reine des meunières !

— Vive la patronne ! vocifèrent Baptiste et les domestiques choquant leurs gobelets à demi pleins du célèbre ratafia blanc dont je ne donnai point ma part au chat.

On trinqua avec M^{me} Boyer, miss comme les autres ; et la soirée s'achève joyeusement. On ne se préoccupa plus de ma noyade avortée, ni du petit coup d'épingle insinué par Man' nou à l'institutrice. On se souhaite la bonne nuit très affectueusement. Toutefois Baptiste glisse à mon oreille :

— Nous ne reparlerons jamais plus de votre équipée. Mais à vous seule il appartient d'en détruire complètement la mauvaise souvenir. Y consacrez-vous tous vos efforts ? Sur votre parole ?

— Topons, Baptiste, répondis-je. Je vous donne ma parole d'honneur.

— Que manigancez-vous tous les deux à musse-pot ? interpella la meunière.

— Une bonne manigance dont vous constaterez les heureux effets, retourne Tranquille. Dormez en paix, vous serez instruite d'ici peu.

(A suivre.)

A. M.

Les cris de leurs parents qui les appellent les réveillent en sursaut, mais devant les flammes qui montent toujours, elles n'ont pas le courage de descendre. M^{me} Crouet lance alors par la fenêtre son petit garçon, que reçoivent dans la rue les voisins accourus, qui organisent immédiatement les premiers secours.

Les jeunes filles paraissent affolées en poussant des cris horribles à la fenêtre du second. On approche une échelle de la muraille et un homme courageux essaie d'arriver jusqu'à elles. L'échelle est trop courte. Les malheureuses, voyant qu'il n'y a plus d'espoir que du côté de l'escalier, abandonnent la croisée et essaient de sortir par cette voie.

Le père, de son côté, cherche à parvenir jusqu'à elles, mais devant la barrière de flammes qui se dresse devant lui, il est obligé de reculer à plusieurs reprises.

Tout secours est désormais impossible et les pauvres enfants sont asphyxiés sous les yeux de leurs parents dont le désespoir est navrant.

La population de Saint-Maixent est plongée dans la consternation. L'ainée des jeunes filles, Berthe, devait se jeter le jour même, dimanche. Les maisons voisines ont été atteintes par l'incendie. Deux sont détruites.

Les corps des deux victimes ont été retrouvés horriblement carbonisés : les jambes manquent. Les pauvres jeunes filles se tenaient étroitement enlacées.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 9 février. — Yvonne-Julie-Augusta Matussière, rue Saint-Nicolas, 34.

DÉCÈS

Le 10 février. — Justine Guibert, sans profession, veuve de Clément Cep, 83 ans 1/2, à l'Hôpital ; — Jules-Victor Méchin, chapeletier, 47 ans, époux de Jeanne-Françoise Boucher, à l'Hôpital ; — Renée Lamé, sans profession, 63 ans, épouse de Edouard-Charles Leray, à l'Hospice.

Le 11. — Jean Davian, chapeletier, 58 ans, époux de Emilie Thouard, à l'Hôpital.

MUSIQUE MUNICIPALE

Deuxième Concert d'hiver

Mercredi 13 février 1893, à 8 heures, au Théâtre, deuxième Concert d'hiver offert par la Musique Municipale à ses membres honoraires, avec le concours de :

M^{me} NOBLET, cantatrice des Folies-Dramatiques ;

M. GEORGES QUANTÉ, violoniste, âgé de 44 ans, 4^{er} prix du Conservatoire à 12 ans ;

M. GEORGES LAUNAY, chanteur humoristique des grands Salons de Paris.

Programme

1^{er} PARTIE

1. Ouverture de *Zampa* (Hérold) : MUSIQUE MUNICIPALE.

2. *En dansant la gavotte* (G. Lemaire), chanté par M^{me} NOBLET.

3. *Souvenir d'Haydn*, pour violon (G. Quanté), exécuté par l'auteur.

4. *Le Secret de Colombine* (Tagliafico), chanté par M^{me} NOBLET.

5. *Le Conservatoire de Pantin*, grande scène musicale : (Golzené et Foitot) : M. LAUNAY.

6. *Berceuse*, pour violon (G. Quanté), exécutée par l'auteur.

7. *Comme les autres*, duo (Luillier), par M^{me} NOBLET et M. LAUNAY.

2^e PARTIE

1. *La Traviata*, fantaisie (Verdi) : MUSIQUE MUNICIPALE.

2. *L'Eclat de rire* (Auber), chanté par M^{me} NOBLET.

3. *Je sens que j'm'enrhume du cerveau*, chansonnette (A. des Roseaux) : M. LAUNAY.

4. *Mazurka*, pour violon (Wiénowski), exécutée par M. G. QUANTÉ.

Menuet de *Manon* (lever de rideau) : MUSIQUE MUNICIPALE.

Scène de Démocrite

COMÉDIE EN VERS, DE REGNARD

Cléantis, M^{me} NOBLET. — Strabon, M. LAUNAY

Le Chef de Musique, V. MEYER.

La ménagerie Pianet

Cette ménagerie est une des plus belles que nous ayons vues : elle a surtout une très remarquable collection de félins, lions, tigres, panthères, léopards, conguars, pumas, etc. Et presque tous ces fauves sont dressés à merveille.

Je dis dressés, et non domptés, car M. Pianet est bien plutôt un dresseur qu'un dompteur. Il est d'une école absolument inédite. Alors que les autres dompteurs font grand tapage, prodigent les cris, les gestes superbes, les appels de pied, les coups de feu, font claquer leur fouet et prennent des poses olympiennes, M. Pianet procède avec une simplicité, une tranquillité et un calme qui déroutent et déconcertent le spectateur. Il exerce évidemment un empire absolu sur ses fauves, qu'il s'abstient de frapper et qui semblent avoir pour lui — les lions tout au moins — une réelle affection. Il n'a à la main qu'une cravache, et tous lui obéissent avec une docilité singulière.

Par exemple, il y a des nuances dans cette docilité. Ainsi, tandis que lions et lionnes semblent préoccupés de complaire à leur maître, qu'ils caressent, les tigres royaux obéissent avec une certaine mauvaise grâce ennuyée, les panthères et les conguars avec indifférence ; mais pas un ne donne des signes de révolte bien sérieux.

Il est évident que M. Pianet, dont le sang-froid est extrême, a pris toutes ces bêtes par la douceur ; et il est arrivé ainsi à des résultats extraordinaires : ses fauves sont vraiment des animaux savants.

Le spectacle de leurs exercices est peut-être moins dramatique que celui dont nous éprouvons les dompteurs à vacarme ; mais il est infiniment plus intéressant et ne cause au public aucune impression d'angoisse, — ce qui n'est pas un mince avantage.

Les accès d'indiscipline des pensionnaires de M. Pianet ne vont pas au delà d'un peu de mauvaise humeur. Du reste, telle est l'assurance tranquille du dresseur que l'assistance y participe. Le spectateur prend un plaisir auquel ne se mêle aucune inquiétude : il se dit avec l'adage connu, légèrement modifié pour la circonstance :

Chi va Pianet va benè.

Ajoutons, aussi, que M. Pianet a su corser son spectacle d'un élément qui fait l'admiration de tous et qui fera certainement courir tout Saumur à la ménagerie, malgré la température rigoureuse que nous subissons. L'apparition d'une gracieuse ballerine au milieu des lions, sous le feu croisé de rayons lumineux du plus charmant effet et des éclairs fauves qui s'échappent des prunelles menaçantes des félins, évoque une scène à la fois gracieuse et émouvante qu'on voudrait bisser n'était l'angoisse qu'on éprouve à voir cette gracieuse personne aussi près d'un danger qui n'est cependant pas à craindre par suite de l'inflexible volonté du dompteur Pianet qui couvre entièrement la ballerine de sa superbe carure. Disons enfin que la ménagerie ne fera qu'un court séjour à Saumur.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beurrepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS



Exiger la Marque de
Fabrique déposée.

Ne demandez chez votre Epicier que du
TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Dernières Nouvelles

La Gascogne retrouvée

Nous pouvons annoncer à nos lecteurs qu'a tant intéressé la disparition momentanée du transatlantique la Gascogne, que ce navire va entrer, aujourd'hui, en rade de New-York et que son retard est dû à une simple avarie de gouvernail.

Aucun des passagers n'a souffert. Tout va bien à bord.

Dépêche officielle de New-York

New-York, 11 février. — La Gascogne est arrivée en rade ce soir à 3 h. 40. Les signaux ont annoncé que tout va bien à bord ; le navire a été retenu par la rupture de son arbre de couche et jeté hors de sa route par de violentes tempêtes ; il naviguait à la voile.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1893

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (23, 24, 25 et 26 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (27 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc. ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne gêne pas, vaut la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supportant toute gêne, tel est le but atteint par le BANDAGE BARRÈRE (L. BARRÈRE, Médecin-Inv.). Adopté pour l'Armée, élastique, sans ressort, pression inimitable. M. BARRÈRE, 3, B^{is} du Palais, PARIS. — Brochure 0.25.

Application à SAUMUR, Hôtel de la Paix, le 21 février

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

A VENDRE

SUR LICITATION
EN QUATRE LOTS
En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

TROIS MAISONS

Sises au bourg de Varrains.
Et une parcelle de Terre
Sise commune de Chacé,
Dépendant des communautés et succession Deniau-Deniau.

L'ADJUDICATION aura lieu le Mercredi 6 Mars 1895, à deux heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu et traditoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Florent Coutanceau, propriétaires, demeurant à Varrains, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Florent Coutanceau, son fils mineur, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistrée ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

En présence ou elle dûment appelée de : Madame Marie Deniau, veuve de M. Joseph Deniau, propriétaire, demeurant à Varrains,

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue Dupetit-Thouars, n° 13.

Et de M. Pierre Guichard, propriétaire, demeurant à Varrains, au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Coutanceau, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistrée ;

Il sera, le mercredi six mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, numéro 72, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en quatre lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation soit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, sise à Varrains, rue des Rogelins, portée au plan cadastral sous les numéros 175, 176, 177, 178, 179, 191, 192, 193, 194, 195 et 196, section C, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, et deux chambres mansardées au-dessus, écurie, remise, boulangerie, grange, puits et dépendances diverses, caves sous ladite maison, pressoir en fer garni de ses ustensiles, cour au-devant des bâtiments, jardin et petit clos de vigne, le tout en un seul tenant et contenant environ soixante ares, joignant au nord M. Sanzay, au midi M. Pasquier et Gondoin, au levant la rue des Rogelins et au couchant M. Mollay.

Mise à prix 12,000 fr.

DEUXIEME LOT

Une maison, sise à Varrains, rue des Roches-Neuves, désignée au plan cadastral sous le numéro 818, section C, composée d'une chambre à cheminée et grenier au-dessus couvert en ardoises, un petit haogar, puits commun avec la maison formant le troisième et après les sieurs Dubois, Aubin et autres, passage commun au profit de la maison ci-dessus formant le troisième lot ci-après et desdits sieurs Dubois et Aubin ; caves sous ladite maison. Le tout joignant au nord la veuve Aobin, au levant et au midi Moreau, au couchant Dubois.

Mise à prix 800 fr.

TROISIEME LOT

Une maison, sise à Varrains, rue des Roches-Neuves, portée au plan cadastral sous le numéro 820, section C, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée dont trois à cheminées, grenier sur le tout couvert en ardoises, deux petits hangars, trois écuries, greniers au-dessus, un petit atelier, bassin caves dans lesquelles il existe un pressoir en fer garni de ses ustensiles, puits, boulangerie dans la cave ; cour au devant des bâtiments, le tout entouré de murs, joignant au nord Dubois René, au levant le même, au midi Moreau et au couchant M. Chasles et autres.

Mise à prix 1,800 fr.

QUATRIEME LOT

Quatre ares vingt-cinq centiares de terre, au Bourgneuf, commune de Chacé, joignant

au nord un chemin, au levant Landreau et au midi Gasnault.

Mise à prix 200 fr.

Total des mises à prix : 14.800 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné, LECOY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13 ;

3^o Et à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e ALBERT.

Et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67.

VENTE

Aux enchères publiques
DE 1^o

UNE MAISON

A usage de boulangerie
Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 20 ;

2^o Une autre Maison

Avec Jardin en Vigne
Sise commune de Saumur, au canton de Violette.

L'ADJUDICATION aura lieu le Lundi 4 mars 1895, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Bonneau, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, numéro 33 ;

Agissant en qualité de syndic de l'union des créanciers de la faillite du sieur René-François Lelong, ancien boulanger, demeurant rue de l'Hôtel-Dieu, numéro 20, à Saumur, nommé à cette fonction suivant jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, Ayant M^e BARON pour avoué, En présence ou lui dûment appelé de M. René-François Lelong, ancien boulanger, domicilié à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 20, actuellement en état de faillite ; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Ville et commune de Saumur

PREMIER LOT

Une maison, sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, numéro 20, élevée sur caves, composée d'un rez-de-chaussée, comprenant cinq pièces dans laquelle s'exerce une boulangerie, d'un premier étage comprenant : trois chambres, grenier au-dessus couvert en ardoises, buanderie dans la cour avec grenier au-dessus couvert en ardoises, petite cour commune dans laquelle se trouvent les cabinets d'aisances et un puits également commun, grand hangar servant de serre-bois et dans lequel se trouve l'entrée de la cave, une autre cour à la suite propre à ladite maison, ouvrant par une grande porte sur la place de Nautilly, joignant au levant la rue de l'Hôtel-Dieu, au midi M. Guillon, au nord et au couchant l'Hospice de Saumur.

Revenu annuel, 500 fr.

Mise à prix 7,000 fr.

DEUXIEME LOT

Une maison, située au canton des Violettes, commune de Saumur, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cour, cave et jardin en vigne, contenant environ dix ares cinquante centiares, joignant au midi et au couchant Boret, au nord et au levant un chemin.

Mise à prix 1,800 fr.

TOTAL des Mises à Prix 8,800 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o A M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente ;

2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 67, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange ;

4^o A M. BONNEAU, syndic de la faillite, rue d'Alsace, n° 33, à Saumur.

Fait et rédigé par moi, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente, soussigné, Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE

Aux enchères publiques
Sans attribution de qualité
Au Petit-Moulin

Commune d'Allonnes, au domicile de M^{me} veuve HUET-RENAIRE, Le dimanche 17 Février 1895, à midi,

Par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

En présence de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé,

D'Objets Mobiliers

Bestiaux, Animaux de basse-cour, etc,

Dépendant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} Huet-Renaire et de la succession de M. Huet.

Il sera vendu notamment : une vache, deux porcs, animaux de basse-cour, plants d'asperges, batterie de cuisine, vaisselle, bois de feu, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITE OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRE, situé dans la prairie des Sauchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

C. GOUZÉ

18, rue Saint Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Experts s.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Erysipèle, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lups, etc., etc.

Maison d'Alcèbre varié
dite incurables.

Le Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail, il est à la portée
des jeunes gens, et dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécial, ex-Phé.
Avis: Major aux des Elix. Vitell. à MELUN
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques,
cuisinières, femmes de chambre,
valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Vieux Journaux et Cognacs
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1^{er} mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javaud.

UN HOMME âgé de 35 ans de-
garçon de magasin ou autres,
S'adresser au bureau du journal.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte.	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux.	1	» — — — —	0 60
Haricots verts	0 85	— — — —	»
Haricots verts Amieux 1 — — — —	1	» — — — —	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre.	} 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — — — — —	

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 fr. 65
Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gerçais tous les vendredis.

Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, jambon d'York, etc.
BEURRES : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

— (Année 1895), bon cru 0 fr. 40 —

— BLANC du pays, 0 fr. 45 —

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Saumur, imprimerie Paul Godet.